

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1713

Vorwort: Accompagner au lieu de contraindre
Autor: Danesi, Marco

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pouvoir économique et social négligé

Théoriquement les actionnaires sont propriétaires de l'entreprise dans laquelle ils ont investi. Par le biais du conseil d'administration, ils sont censés contrôler l'action des dirigeants. En pratique, on sait que ces derniers disposent du véritable pouvoir, face à un actionariat souvent très atomisé et qui abandonne ses droits aux banques dépositaires de ses titres.

Le développement de la prévoyance professionnelle a fait des caisses de pension des investisseurs de poids. Un tiers des 660 milliards de francs épargnés par les salariés est placé en actions. Les institutions de prévoyance devraient donc jouer un rôle économique important. Pourtant, tel n'est pas le cas. Quelles sont les raisons qui expliquent cette passivité?

Les caisses de dimension réduite ne disposent pas de gestionnaires compétents pour évaluer la qualité de la gestion des entreprises et intervenir le cas échéant auprès de leurs directions. Quant aux caisses importantes, elles répartissent leurs placements sur un grand nombre d'entreprises afin de minimiser leurs risques. Elles possèdent donc une part trop faible du capital de chacune d'entre elles pour peser sur les décisions. En général, les gestionnaires des institutions de prévoyance

se contentent de structurer leurs investissements de manière à conjuguer rendement et sécurité. En cas d'insatisfaction à l'égard de la marche d'une entreprise, ils vendent les actions de cette dernière; c'est la stratégie de sortie.

Ce diagnostic est posé par deux chercheurs du Centre pour la responsabilité des entreprises et le développement durable (CCRS) de l'Université de Zurich, dans un rapport récemment publié*. Ce comportement des caisses, relèvent-ils, n'est pas compatible avec leur mission qui consiste à garantir des prestations non seulement aux rentiers actuels, mais également aux générations futures. Les caisses sont donc intéressées par un rendement à long terme. Ce qui justifierait leur intervention lorsque des dirigeants mettent en péril la survie de l'entreprise, ou que plus généralement l'entreprise porte atteinte à l'environnement physique ou social. Mais pour exercer efficacement ce contrôle, les caisses doivent coordonner leur action, former des coalitions capables d'affronter les directions d'entreprises. *jd*

*U. von Arx, A. Schäfer, *The Influence of Pension Funds on Corporate Governance*, November 2006.

La fondation Ethos, créée à Genève par deux caisses de pension, mise sur le développement durable par une politique de placements intégrant aussi bien les dimensions économique que sociale et environnementale. Ethos, qui s'est fait connaître par ses interventions lors des assemblées générales de grandes entreprises telles que Nestlé et Novartis, gère un capital encore modeste de 1,3 milliard de francs. Rien n'empêche les salariés de faire pression sur leurs institutions de prévoyance pour qu'elles rejoignent des fondations comme Ethos (www.ethosfund.ch).

Edito

Accompagner au lieu de contraindre

Le Parti socialiste a approuvé à Muttenz (BL) une politique d'intégration des étrangers (cf. page 4) centrée sur une convention obligatoire liant mutuellement les immigrés, les employeurs et l'Etat avec des droits et des devoirs partagés. Si le migrant doit suivre des cours de langue, l'employeur ou l'Etat s'engage à les organiser et à les financer. Selon ses partisans, le contrat facilitera la connaissance de la société suisse, de ses valeurs ainsi que de ses idiomes. Car son caractère contraignant affranchira les migrants plus vulnérables, surtout les femmes, des entraves qui les empêchent d'accéder aux programmes conçus en leur faveur et, finalement, à l'égalité des chances tant invoquée. C'est «la règle qui libère d'une liberté qui opprime», selon la formule répétée à plusieurs reprises par Pierre-Yves Maillard, vice-président du parti et conseiller d'Etat vaudois.

Or un certain nombre de délégués, en majorité romands, ont contesté toute discrimination, même positive, vis-à-vis des étrangers. Ils craignaient également, malgré les déclarations officielles et les précautions formelles introduites dans le texte d'origine, que la convention influence le renouvellement des contrats de travail et des permis de séjour.

A la fin l'assemblée a choisi l'approche plus offensive qui exige autant qu'elle offre, donnant-donnant. Elle reconnaît ainsi la situation spécifique des immigrés - statistiquement plutôt mauvaise - dépendant autant de facteurs socio-économiques que de leur origine. En somme, perdues les votations sur les étrangers et sur l'asile, le PS joue la carte de l'intégration avec des propositions fortes de manière à couper l'herbe sous les pieds de la droite nationaliste menée par l'UDC et Christoph Blocher.

Cependant, dans toute injonction - à l'image du célèbre «sois spontané!» - se cache son inutilité, voire son impraticabilité. On imagine avec peine l'arsenal administratif, les commissions d'évaluation et autres mesures de contrôle indispensables à la mise en œuvre d'une telle convention, inapplicable de toute façon aux ressortissants de l'UE et aux autres étrangers déjà établis en Suisse. C'est pourquoi, au lieu d'insister sur un dispositif qui prête le flanc aux récupérations des milieux xénophobes, le parti aurait dû et pu revendiquer l'accueil dès les premières heures et l'accompagnement permanent des migrants, dont les cantons de Neuchâtel et de Bâle, ainsi que la ville de Renens, sont les champions. Sans oublier de réclamer davantage d'argent et de structures, surtout dans le domaine de la formation. Les 14 millions destinés à l'intégration par la Confédération paraissent en effet dérisoires face à l'ampleur de la tâche et à la solidarité impérative à l'égard de personnes porteuses, certes de problèmes, mais aussi de beaucoup de richesse. *md*